



2EME REUNION DE NEGOCIATION SUR LES SALAIRES

3 MAI 2012

LA DIRECTION PROPOSE UN GEL DES SALAIRES POUR 2012

Quelques exceptions pour des compétences critiques « jugées clé pour IBM »

Les Organisations Syndicales constatent que la proposition de la direction se fonde sur les résultats d'IBM France pour le 1^{er} trimestre 2012 alors que la négociation porte sur les résultats 2011.

Le déclenchement de la participation au titre de 2011 apporte la preuve de bénéfices dégagés par IBM France au même niveau qu'en 2010.

Le Conseil d'Administration d'IBM Corp. a approuvé l'augmentation de 13% des dividendes aux actionnaires pour le 1^{er} trimestre 2012 et débloqué 7 milliards de dollars supplémentaires pour le rachat d'actions.

De ce fait les Organisations Syndicales considèrent que la proposition de la direction est indécente et non recevable.

Les Organisations Syndicales considèrent qu'il leur est nécessaire d'obtenir les réponses aux questions posées ce jour en séance avant de formuler leurs revendications qui intégreront a minima la feuille de route IBM Corp. 2011-2015 et l'augmentation des minima de la Convention Collective de la Métallurgie.

Les Organisations Syndicales invitent la direction à revenir vers elles avec des propositions plus en phase avec la performance réalisée par la Compagnie IBM France en 2011.